

Etablissements dits « SEVESO » - Information du public

Eléments d'information à communiquer au public en application de l'article 22, paragraphe 1 de la loi du 28 avril 2017.

PARTIE 1 : Etablissements « Seveso »

Etablissement concerné :

Catalyst Recovery Europe S.A.

420, Route de Longwy

L-4832 Rodange – LUXEMBOURG

Exploitant :

Catalyst Recovery Europe S.A.

420, Route de Longwy

L-4832 Rodange – Luxembourg

L'établissement concerné est soumis aux dispositions réglementaires et/ou administratives d'application de la loi du 28 avril 2017 (dite Seveso III) en raison du stockage de catalyseurs pétrochimiques composés de nickel et cobalt dépassant le seuil haut en ce qui concerne les dangers pour l'environnement (E1 et E2).

Notification :

Date de transmission à l'autorité compétente de la dernière version de notification prévue à l'article 5, paragraphe 1 : Avril 2018

Rapport de sécurité :

Date de transmission à l'autorité compétente de la dernière version du rapport de sécurité prévu à l'article 19, paragraphe 1 : Février 2013, complété en septembre 2015. Une mise à jour est actuellement en cours de validation.

Activités de l'établissement :

La société est spécialisée dans la régénération et la présulfuration de catalyseurs employés par les raffineries et les usines pétrochimiques. Les catalyseurs y sont utilisés pour produire des carburants et produits pétrochimiques propres à basse température, tout en économisant de l'énergie et en protégeant l'environnement. **Les catalyseurs sont essentiels à la production de carburants propres répondant aux exigences strictes d'émissions imposées en Europe.**

Le catalyseur se désactive suite au dépôt de carbone dans les pores de celui-ci lors de l'utilisation en raffinerie. La régénération consiste à brûler de façon contrôlée ce carbone pour rendre les pores du catalyseur à nouveau accessibles. Suite à cette régénération, le catalyseur est réutilisable dans les réacteurs de raffineries pour un nouveau cycle.

Le procédé de présulfuration est basé sur l'imprégnation du catalyseur avec du soufre et de l'huile. Le catalyseur ainsi présulfuré permet à la raffinerie de démarrer le réacteur plus facilement et plus rapidement.

Substances dangereuses :

Substances dangereuses concernées se trouvant dans l'établissement qui pourraient donner lieu à un accident majeur.

Substance concernée	Quantité maximale présente sur le site (en tonnes)	Classification suivant l'annexe 1	Seuil bas (en tonnes)	Seuil haut (en tonnes)
Catalyseurs composés de nickel ⁽²⁾	8'471 (y inclus des catalyseurs contenant du cobalt) ⁽¹⁾	E2 Dangers pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2	200	500
Catalyseurs composés de cobalt ⁽³⁾	8'471 (y inclus des catalyseurs contenant du nickel) ⁽¹⁾	E1 Dangers pour l'environnement aquatique dans la catégorie aigüe 1 ou chronique 1	100	200
Propane commercial « GPL »	2,08	Substance nommément désignée : gaz liquéfiés inflammables, catégorie 1 ou 2 (y compris GPL), et gaz naturel	50	200
Acétylène ⁽⁴⁾	0,014	Substance nommément désignée : acétylène	5	50
Oxygène ⁽⁴⁾	1,15	Substance nommément désignée : oxygène	200	2000

⁽¹⁾ Dans une hypothèse conservatrice, il est considéré que la totalité des catalyseurs nickel ou cobalt peut atteindre chacune 8'471 tonnes, sans que la somme des catalyseurs nickel + cobalt présents sur site n'excède cette valeur.

⁽²⁾ Les catalyseurs à base de nickel peuvent contenir sous forme solide :

- Du sulfure de nickel et disulfure de trinickel (catalyseurs usagés ou présulfurisés),
- De l'oxyde de nickel (catalyseurs neufs ou régénérés).

⁽³⁾ Les catalyseurs à base de cobalt peuvent contenir sous forme solide :

- Du sulfure de cobalt (catalyseurs usagés ou présulfurisés),
- De l'oxyde de cobalt (catalyseurs neufs ou régénérés).

⁽⁴⁾ Bien que respectant la règle des 2% pour la notification, la localisation de l'acétylène et l'oxygène ne permet pas d'exclure le déclenchement d'un accident majeur.

Comportement à adopter en cas d'accident majeur :

Le rapport de sécurité établi pour la société Catalyst Recovery Europe démontre qu'un accident majeur avec des conséquences au-delà des limites du site n'est pas à craindre. Pour cette raison, aucune disposition spécifique n'est définie en cas d'urgence. Il est cependant recommandé aux personnes se trouvant aux alentours de l'établissement de toujours suivre les recommandations qui seraient émises par les autorités compétentes (administration communale, services de secours, police,...)

Inspections :

Date de la dernière visite d'inspection sur site : 19 décembre 2018

Des informations plus détaillées sur l'inspection, le plan d'inspection ou toute information pertinente peuvent être obtenues auprès de l'établissement concerné :

Tel : (+352) 50 24 54 (du lundi au vendredi de 9h à 17h)

Fax : (+352) 50 29 96

Adresse électronique : cre@porocel.com

Adresse postale : Catalyst Recovery Europe S.A., 420, Route de Longwy, L-4832 Rodange, Luxembourg

PARTIE 2 : Etablissements « Seuil haut »

Scénarios d'accidents majeurs :

Les catalyseurs traités par l'entreprise sont des produits chimiques sous forme de granulés solides pouvant présenter les caractéristiques de danger suivantes :

- Auto-échauffement catégorie 1
- Toxicité aiguë catégorie 4
- Irritation oculaire catégorie 2
- Sensibilisation cutanée catégorie 1
- Mutagène catégorie 2
- Cancérogène catégorie 1A
- Toxique pour la reproduction catégorie 1B
- Toxicité envers les organes cibles – exposition répétée catégorie 2
- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique catégorie 1
- Toxicité chronique pour le milieu aquatique catégorie 1



Catalyseurs neufs ou régénérés à base de nickel



Catalyseurs neufs ou régénérés à base de cobalt



Catalyseurs présulfurés ou usagés

Le rapport de sécurité de l'entreprise identifie de possibles événements majeurs relatifs au stockage de catalyseurs auto-échauffants en emballages construits en matière combustible.

Il en découle des scénarios d'accidents majeurs liés à l'incendie des dépôts de catalyseur et se caractérisant par les effets potentiels suivants :

Pour la santé humaine :

- Emissions gazeuses (fumées) constituées de dioxyde de soufre (SO₂) et des composés des catalyseurs pouvant générer un risque d'intoxication ;
- Flux thermiques liés au rayonnement de l'incendie pouvant générer des brûlures.

Pour l'environnement :

- Flux thermiques liés au rayonnement de l'incendie pouvant générer des effets domino ;
- Eaux d'extinction contenant des composés de catalyseurs pouvant générer une pollution du milieu naturel.

L'occurrence de ces scénarios d'accidents majeurs est caractérisée comme étant **quasi-impossible** et **sans conséquences** irréversibles pour la santé humaine et l'environnement en raison des mesures de maîtrise du risque mises en place :

- Répartition du stockage de catalyseurs en entités séparées les unes des autres par des distances ne permettant pas la propagation d'un incendie d'une entité à une autre ;

- Limitation des quantités de catalyseurs présentes par entité de stockage afin de rester inférieur aux valeurs d'effets sur la santé en cas d'émissions liées à un incendie ;
- Emploi d'emballages métalliques (incombustibles) pour le stockage de catalyseurs auto-échauffants ;
- Présence d'un bassin de sécurité pour les eaux d'extinction d'incendie d'une capacité de 400m³.

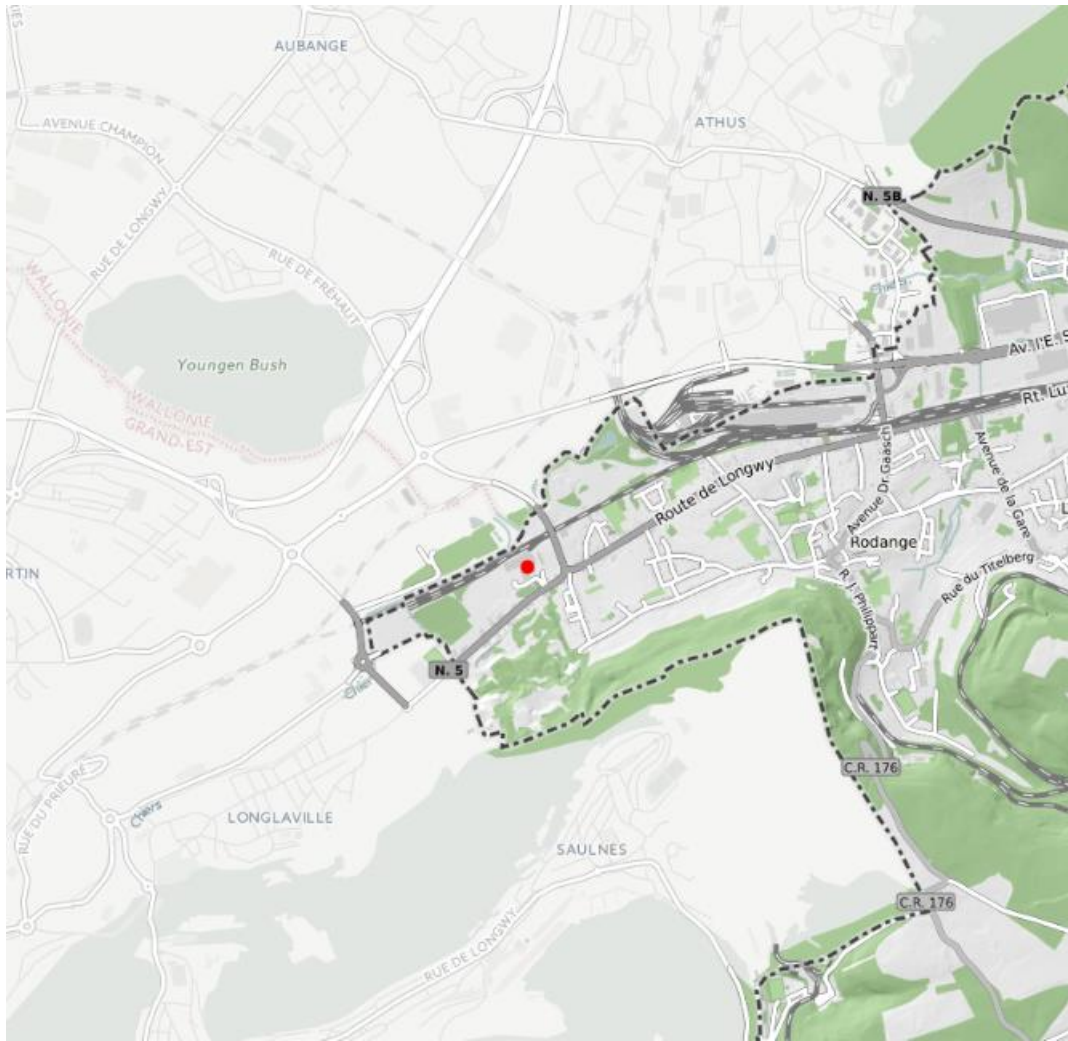
L'entreprise s'engage notamment à travers sa politique de prévention des accidents majeurs à prendre les mesures adéquates sur le site et à prendre contact avec les services d'urgence pour faire face à des accidents majeurs et en limiter le plus possible les effets.

Plan d'urgence externe :

L'établissement bénéficie de dispenses, telles que prévues au paragraphe 8 de l'article 20 de la loi du 28 avril 2017 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Compte tenu des informations présentes dans le rapport de sécurité établi pour l'entreprise Catalyst Recovery Europe, un plan d'urgence externe ne s'applique actuellement pas.

Localisation du site :

L'entreprise Catalyst Recovery Europe est localisée à Rodange dans le sud-ouest du Luxembourg dans une zone frontalière où se rejoignent les frontières luxembourgeoises, françaises et belges. Le site se trouve moins de 100 mètres de la Belgique et la France.



Implantation de Catalyst Recovery Europe